



Domaine La Fontaine
Lac de Miel 19 190 BEYNAT
Tel : 05 55 22 01 82 / Mail : dlf19@bbox.fr
www.domainelafontaine19.com

CONTRAT DE LOCATION CHALET

Entre,
Le Domaine La Fontaine
Lac de Miel, 19190 BEYNAT

D'une part

Et, Le preneur,
Nom et Prénoms :

Adresse :

Tel :

Mail :

D'autre part

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition et d'utilisation des hébergements du Domaine La Fontaine :

Nature et date de l'évènement :

Nombre de chalet souhaité : (10 Chalets de 4 à 6 personnes)

Les parties conviennent de ne pas dresser d'état des lieux, le Preneur déclarant les connaître et les recevoir en parfait état d'usage.

Article 2. Manifestation - Conditions financières

2.1. Tarif des chalets (- 10% sur la 2^{ème} nuitée) :

Compris dans le tarif : alèze, drap house et taie oreiller.

4 Pers : 65 € / nuitée

5 Pers : 82 € / nuitée

6 Pers : 99 € / nuitée

Prestation hôtelière (lits faits et ménage compris) : 10 € / pers

Linge de toilette (serviette de toilette et bain) : 4 € / pers

Ménage : 30 € / chalet

Taxe de séjour par personnes (+18ans) par nuitée : 0,70 €

Le forfait ménage n'est pas appliqué si le chalet nous est rendu balayé, WC et lavabos nettoyés, drap housse et taie oreiller enlevés. **Toute annulation d'une réservation** à moins de 15 jours de l'évènement entraîne, quelle qu'en soit la cause, une indemnité forfaitaire de 50% du montant du chalet. **A moins de 48h**, l'indemnité forfaitaire s'élève à 80% du montant du chalet. **Le jour même**, l'intégrité du montant du chalet sera demandée.

Les chalets sont prévus pour 6 personnes maximum (enfants compris). Aucun couchage supplémentaire ne sera accepté.

2.2. Tarif petit déjeuner en buffet :

Lait / Café / Thé / Jus de fruit / Pain / Beurre / Confiture : 6 €

2.3. Tous les paiements du Preneur dans le cadre du présent contrat seront effectués en Euros. Le paiement sera effectué par chèque à l'ordre du **Domaine La Fontaine**, espèce ou virement bancaire.

2.4. Un **acompte de 35€** par chalet loué sera versé à la signature de ce contrat, le solde exigé à la fin de la prestation.

Un chèque de caution de 250 € pour un chalet ou 1 000 € plusieurs chalet (non encaissé)

Article 3. Matériel:

Sont inclus dans la location du mobilier :

- 2 lits superposés dans la 1^{ère} chambre (80 x 190)
- 2 ou 3 chaises et un guéridon
- 2 lits simples (80 x 190) ou 1 grand lit double (160 x 190) dans la 2^{ème} chambre
- WC et papier toilette
- Douche à l'italienne et 2 vasques
- Balais, pelle, étendoir, poubelles

Article 4. Obligation du preneur

Le Preneur s'engage à utiliser paisiblement les locaux mis à sa disposition et à prendre toutes les précautions pour éviter tout désagrément ou dégradation.

Article 5. Obligations du Domaine La Fontaine

Le Domaine La Fontaine s'engage à assurer au Preneur la jouissance des locaux mis à sa disposition. Il n'est pas responsable des biens personnels des convives, disparus ou endommagés durant la manifestation, organisée par le Preneur.

Article 6. Responsabilité

Le preneur s'engage à prendre en charge **toute réparation** de dégâts matériels, occasionnés par ses invités, durant l'évènement.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents pour éviter toute dégradation dans les chalets et le domaine.

Article 7. Mise à disposition

Les chalets sont mis à disposition à partir de 16h. Ils doivent être libérés à 11h.

Nombre de personnes : Adultes : Enfants : Nombre de nuitées :

Si plusieurs chalets, répartition par chalet : document à demander au Domaine

Choix de la disposition de la 2^{ème} chambre : 1 Lit double (160 x 190) 2 lits simples (80 x 190)

Prestation hôtelière (lit et ménage compris) Location linge de toilette Ménage

Formule petit déjeuner : NON OUI Nombre de petit déjeuner :

Article 8. Entrée en vigueur

La présente Convention entre en vigueur à la date de sa signature, pour la durée de la manifestation.

Article 9. Litige

Tout litige portant sur l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, que les parties ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable, sera de la compétence des Tribunaux de Brive la Gaillarde.

A Beynat, le

Pour le Domaine La Fontaine,

Julien VINCENT

Pour le Preneur

Nom et Signature :

Acompte Chèque N°

Caution Chèque N°

Annexe : Plan d'un chalet du Domaine La Fontaine

SARL Hôtellerie La Fontaine, au Capital de 10 000 €
N° Siren : 539 807 552 / N° TVA : FR 05 539807552

(Ne pas renvoyer)

